

## Résolution du Conseil de l'Ordre en lien avec la situation en Iran

Paris, le 3 février 2026

Le Conseil de l'Ordre des avocats de Paris exprime sa plus vive inquiétude face à la répression meurtrière menée par le pouvoir en place en Iran depuis le début du soulèvement populaire, débuté le 28 décembre 2025,

Dénonce l'usage illégal de la force et des armes à feu par les forces de sécurité qui procèdent à des arrestations arbitraires massives, perpétuent des actes de torture, ainsi que des exécutions sommaires ;

Dénonce les arrestations et disparitions d'avocats survenues dans tout le pays du seul fait de leur volonté d'assister des citoyens arrêtés ;

Appelle au respect des instruments internationaux auxquels l'Iran est lié, tel que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantit notamment que toute personne a droit à la vie, que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou encore que nul ne peut être arrêté ou détenu arbitrairement ;

Appelle à la libération de toutes personnes arbitrairement détenues ;

Appelle au respect des conditions d'exercice des avocats ;

Exprime son entière solidarité aux confrères iraniens confrontés à l'arbitraire et à la répression de l'Etat iranien.